

## Compte rendu de séance

### Séance du 30 Juin 2017

L' an 2017 et le 30 Juin à 20 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de CHEREAU Jean-Pierre Maire

**Présents** : M. CHEREAU Jean-Pierre, Mme TROTIN Monique, M. GODREAU Bruno, M. RICHARD Jean-Yves, Mme SINNAEVE Emilie, Mme BINARD Lydie, M. DAUDIN Francis, Mme BARRIER Valérie, Mme JOUIN Nicole, M. GENDRON Bernard

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme TROTIN NÉE MARIAUD Patricia à Mme TROTIN Monique, M. COCHONNEAU Claude à M. GENDRON Bernard

Excusé(s) : M. HARDY Yannick

Absent(s) : Mme LEROY Edith, M. DESSERT Jean-Claude

#### **Nombre de membres**

- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 10

**Date de la convocation** : 26/06/2017

**Date d'affichage** : 26/06/2017

**A été nommé(e) secrétaire** : M. GODREAU Bruno

#### **Objet(s) des délibérations**

### SOMMAIRE

- Aménagement RD 305, partie bourg à Croix Caseau - sécurisation - 2017/080
- Maison Saint-Lézin - Proposition d'achat - 2017/081
- Rentrée scolaire 2017/2018 - Répartition des classes - Nouveaux horaires - 2017/082
- S.I.V.O.S de la Vallée de la Dême - Modifications des statuts - 2017/083
- Accueil sans hébergement - accueil périscolaire - Création - 2017/2018 - 2017/084
- Temps d'activités périscolaires - Projet Educatif de Territoire (P.E.D.T.) - 01/09/2017 au 31/08/2020 - 2017/085
- Temps d'activités périscolaires - Projet pédagogique - année scolaire 2017/2018 - 2017/086
- Location logement - 1 Route du Port Gautier - Révision loyer au 15/08/2017 - 2017/087
- Entrées Base de loisirs - Tarifs saison 2018 - 2017/088
- Camps de vacances - Tarifs 2018 - 2017/089
- Onde positive - Festival du 19/08/2017 - Convention mise à disposition terrain et équipements Base de loisirs - 2017/090
- Convention de mise à disposition de terrain sur Base de loisirs pour l'activité randos en calèche - M. Guy CHEVALIER saison 2017 - 2017/091
- Syndicat des propriétaires et exploitants d'étangs du Val de Loir - adhésion 2017 - 2017/092
- Service Public d'assainissement - Rapport annuel 2016 - VEOLIA - 2017/093
- Budget primitif 2017 - Commune - Décision modificative n° 1 - 2017/094
- Assurance voiture - Citroën Berlingo - 2017/095
- Désignation d'un référent sécurité routière - 2017/096
- Création d'un poste d'animateur pour accroissement temporaire d'activités - 2017/097
- Poste d'adjoint technique (de 2ème classe) - 2017/098
- Déclaration d'intention d'aliéner un bien soumis au droit de préemption urbain - appartenant à M. NOBLE Michel - 2017/099

**Aménagement RD 305, partie bourg à Croix Caseau - sécurisation**  
**réf : 2017/080**

Sur proposition de M. le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'engager des travaux d'aménagement, de sécurisation de la RD 305 du bourg à "la Croix Caseau" pour un montant de travaux prévisionnel de 100 000 € HT

- de confier la mission de maîtrise d'oeuvre pour cette opération à l'entreprise A.M.C. (Anjou Maine Coordination BET-VRD) dont le siège social est à Angers (Maine-et-Loire) 152 avenue du Général Patton, pour un montant de 6 900 € HT, soit 8 280 € TTC.

A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

**Maison Saint-Lézin - Proposition d'achat**  
**réf : 2017/081**

Par délibération n° 2017/006 du 27 janvier 2017, modifiée par délibération n° 2017/019 du 16 février 2017, le Conseil Municipal a décidé de vendre la maison appartenant à la Commune sise "Saint-Lézin",

M. le Maire soumet aux Conseillers Municipaux l'offre d'achat de la maison sise "Saint-Lézin" formulée par M. LAMBERT Rémy par lettre en date du 20 juin 2017.

Vu le résultat du vote, 12 contre,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- de ne pas accepter l'offre de M. LAMBERT d'acquérir le bien au prix de 35 000€, considérant que l'offre est trop basse.

Aucun (pour : 0 contre : 12 abstentions : 0)

**Rentrée scolaire 2017/2018 - Répartition des classes - Nouveaux horaires**  
**réf : 2017/082**

Vu les effectifs d'élèves des différents niveaux  
Vu les effectifs des niveaux maternelles  
Vu la nécessité de locaux adaptés  
Vu les besoins en accompagnant des maternelles (ATSEM)  
Vu l'intérêt des enfants des maternelles

Le Conseil Municipal délibère :

- Deux classes de maternelle à Marçon
- Une classe de primaire, CP CE1 CE2 à Beaumont-sur-Dême
- Une classe de primaire, CM1 CM2 à Marçon

Cette répartition garantit le maintien du R.P.I. Marçon, Beaumont-sur-Dême.

Le Conseil municipal accepte cette répartition à 11 pour et 1 abstention, se réservant la possibilité de dissolution du R.P.I.

A la majorité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 1)

**S.I.V.O.S de la Vallée de la Dôme - Modifications des statuts**  
**réf : 2017/083**

Vu les statuts du S.I.V.O.S.

Vu la modification des statuts du 2 janvier 2006

Vu l'article 7 concernant les recettes du S.I.V.O.S.,

" La participation aux frais de chaque commune se fera au prorata des enfants de chacune d'elles, scolarisés au 1er janvier de chaque année."

Cette participation ne pourra être inférieure à 25% du montant des participations des communes et elle ne pourra excéder 75% de ces mêmes participations.

A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

**Accueil sans hébergement - accueil périscolaire - Création - 2017/2018**  
**réf : 2017/084**

M. le Maire rappelle aux Conseillers Municipaux qu'un Centre de loisirs sans hébergement a été créé pour la période du 1er septembre 2016 au 31 août 2017 pour l'organisation des Temps d'Accueil Périscolaire.

Vu la possibilité de reconduire les Temps d'Accueil Périscolaire,

Vu la présentation d'un nouveau Projet Educatif Territorial (P.E.D.T.) à partir de la rentrée 2017-2018, pour une durée de 3 ans ;

Vu le décret n° 2014-1320 du 3 novembre 2014 modifiant les articles R. 227-1 et R. 227-16 du Code de l'Action Sociale et des Familles ;

Vu la circulaire n° DJEPVA/DJEPVA A3/2014/295 du 5 novembre 2014 relative à la mise en place d'activités périscolaires dans les accueils collectifs de mineurs dans le cadre de la réforme des rythmes éducatifs ;

Vu l'arrêté du 3 novembre 2014 relatif à la déclaration préalable aux accueils de mineurs, abrogeant l'arrêté du 22 septembre 2006 ;

Sur proposition de M. le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- de maintenir un accueil de loisirs périscolaire sans hébergement pour la période du 1er septembre 2017 au 31 août 2018 pour l'organisation d'ateliers périscolaires destinés aux élèves des écoles maternelle et primaire de Marçon, dans le cadre des Temps d'Accueil Périscolaire.

A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

**Temps d'activités périscolaires - Projet Educatif de Territoire (P.E.D.T.) - 01/09/2017 au 31/08/2020**  
**réf : 2017/085**

Vu la circulaire n° DJEPVA/DJEPVA A3/2014/295 du 5 novembre 2014 relative à la mise en place d'activités périscolaires dans les accueils collectifs de mineurs dans le cadre de la réforme des rythmes éducatifs ;

Vu la délibération n° 2017/084 du 30/06/2017 concernant le maintien d'un accueil de loisirs périscolaire sans hébergement pour la période du 1er septembre 2017 au 31 août 2018

M. le Maire présente le nouveau P.E.D.T. pour la période du 01/09/2017 au 31/08/2020.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'approuver le P.E.D.T.

- d'autoriser le Maire à la signer

A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

**Temps d'activités périscolaires - Projet pédagogique - année scolaire 2017/2018**  
**réf : 2017/086**

M. le Maire présente le projet pédagogique accueil collectif de mineurs (Nouvelles activités Pédagogiques et Garderie) pour la période du 01/09/2017 au 31/08/2018.

Sur proposition de M. le Maire ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'approuver le projet pédagogique
- d'autoriser le Maire à la signer

A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

**Location logement - 1 Route du Port Gautier - Révision loyer au 15/08/2017**  
**réf : 2017/087**

Vu le bail conclu le 13 août 2013 avec Nathalie AIMONT pour la location du logement sis 1 route du Port Gautier ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'augmenter le loyer du logement sis 1 route du Port Gautier à compter du 15 août 2017 conformément à l'évolution des indices de révision des loyers des 2èmes trimestres 2016 et 2017, auquel s'ajoute la participation aux frais de chauffage.

A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

**Entrées Base de loisirs - Tarifs saison 2018**  
**réf : 2017/088**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de fixer les tarifs relatifs aux entrées à l'espace de loisirs pour la saison 2018 comme suit :

- 2,20 € par personne pour l'accès au plan d'eau des non-campeurs à partir de 8 ans ;
- 1,10 € par personne pour les groupes organisés de dix personnes ou plus, et les comités d'entreprises ;
- 18 € la carte d'abonnement par personne pour la saison 2018 ;
- Gratuité pour les habitants de Marçon et les personnes qui animent la Commune de Marçon.

Il est rappelé que le droit de navigation, fixé par le Club de Voile, est de 5,50 €.

A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

**Camps de vacances - Tarifs 2018**  
**réf : 2017/089**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de fixer les tarifs relatifs aux camps de vacances pour la saison 2018 comme suit :

- 2,80 € par personne et par nuitée, tarif sans mobilier
- 7,00 € par personne et par nuitée, tarif avec mobilier (tentes lits ...)

A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

**Onde positive - Festival du 19/08/2017 - Convention mise à disposition terrain et équipements Base de loisirs**  
**réf : 2017/090**

L'Association Onde Positive, dans le cadre de l'organisation de son festival du 19 août 2017, sollicite la mise à disposition des terrains suivants :

- terrain appartenant à la Commune, situé sur la base de loisirs entre le tir à l'arc et le terrain privé
- terrain appartenant à M. HARAN, exploité par M. MARTINEAU

Vu l'accord de M. MARTINEAU,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'accepter la mise à disposition du terrain de la Commune
- d'approuver la convention de mise à disposition du terrain appartenant à la Commune, désigné ci-dessus
- d'autoriser le Maire à signer ladite convention

A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

**Convention de mise à disposition de terrain sur Base de loisirs pour l'activité randos en calèche - M. Guy CHEVALIER saison 2017**  
**réf : 2017/091**

M. Guy CHEVALIER propose de faire une activité randos en calèche sur la base de loisirs du 14 juillet 2017 au 15 août 2017 inclus.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'autoriser l'activité randos en calèche assurée par M. CHEVALIER sur la base de loisirs, pour la période du 14 juillet au 15 août 2017 inclus,
- de fixer le loyer relatif à la mise à disposition à 60 €,
- d'approuver la convention de mise à disposition de la base de loisirs à M. CHEVALIER pour son activité randos en calèche
- d'autoriser le Maire à signer ladite convention

A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

**Syndicat des propriétaires et exploitants d'étangs du Val de Loir - adhésion 2017**  
**réf : 2017/092**

Vu l'exposé de M. Bernard GENDRON,

Sur proposition de M. le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de ne pas renouveler son adhésion pour l'année 2017 au Syndicat des propriétaires et exploitants d'étangs du Val de Loire dont le siège social est à Tours (Indre-et-Loire) - 10 rue Sainte Juliette.

A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

**Service Public d'assainissement - Rapport annuel 2016 - VEOLIA**  
**réf : 2017/093**

Sur proposition de M. le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le rapport annuel de VEOLIA relatif au Service Public d'Assainissement.

A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

**Budget primitif 2017 - Commune - Décision modificative n° 1**  
**réf : 2017/094**

Vu l'achat d'une voiture Citroën Berlingo d'occasion au prix de 5 700 € nets, auquel s'ajoutent les frais de carte grise, et frais de dossier pour un montant de 204,76 € nets, soit un total de 5 904,76 € nets

Vu les crédits insuffisants au compte 2182 – matériel de transport du budget de la Commune,

Sur proposition de M. Le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide le transfert des crédits suivants, au budget primitif 2017 de la Commune :

- Compte 2182 - Matériel de transport	+ 1 000 €
- Compte 21534 - Réseau d'électrification	- 1 000 €

A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

**Assurance voiture - Citroën Berlingo**  
**réf : 2017/095**

Vu l'acquisition d'un véhicule d'occasion Citroën Berlingo,

Vu la proposition en date du 22 juin 2017 des Assurances MMA, Agence Pascal DENIS pour l'assurance du véhicule Citroën Berlingo

Sur proposition de M. le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- de retenir la proposition du 22 juin 2017 des Assurances MMA Agence Pascal DENIS, 2 rue Carnot 72340 La Chartre-sur-le-Loir, pour un montant de 396 € TTC par an pour l'assurance du véhicule Citroën Berlingo immatriculé BT-270 -WX

- d'autoriser le Maire à signer le contrat correspondant et tout autre document se rapportant à cette affaire.

A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

**Désignation d'un référent sécurité routière**  
**réf : 2017/096**

Vu la lettre en date du 31 mai 2017 du Préfet de la Sarthe invitant les Maires à nommer un élu référent sécurité routière,

Sur proposition de M. le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de nommer M. Francis DAUDIN comme élu référent sécurité routière

A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

**Création d'un poste d'animateur pour accroissement temporaire d'activités**  
**réf : 2017/097**

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant les positions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3 1°)

Vu la délibération n° 2017/084 du 30/06/2017 concernant la création des TAP

Vu les effectifs à la rentrée scolaire 2017/2018 en classe de maternelle

Sur proposition de M. Le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide :

- de créer un poste d'animateur contractuel, assurant la direction des activités périscolaires et l'accompagnement de l'ATSEM, pour accroissement temporaire d'activités du 7 juillet 2017 au 6 juillet 2018 à temps complet
- de fixer la rémunération sur la base du 1<sup>er</sup> échelon de la grille indiciaire des animateurs, indice brut 366
- d'allouer des heures supplémentaires
- d'autoriser le Maire à signer le contrat correspondant

A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

**Poste d'adjoint technique (de 2ème classe)**  
**réf : 2017/098**

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 18 décembre 1998 créant un poste d'agent des services techniques à temps non complet

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 2 septembre 2005 portant la durée du temps de travail du poste d'agent des services techniques, créé par délibération du 18 décembre 1998, à seize heures par semaine,

Vu les heures complémentaires effectuées par l'adjoint technique affecté à l'entretien des locaux,

Vu la nécessité d'augmenter le temps de ménage des locaux communaux,

Proposition de modifier la durée du temps de travail du poste d'adjoint technique contractuel

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'annuler la délibération du 2 septembre 2005
- de fixer la durée du temps de travail du poste "d'adjoint technique" à temps non complet à raison de 18 h par semaine à compter du 01/09/2017

A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

**Déclaration d'intention d'aliéner un bien soumis au droit de préemption urbain - appartenant à M. NOBLE Michel**  
**réf : 2017/099**

M. Le Maire soumet au Conseil Municipal la déclaration d'intention d'aliéner le bien suivant appartenant à Monsieur NOBLE Michel et soumis au Droit de Préemption Urbain :

- parcelle A 1063 sise Saint Lézin d'une superficie de 00 ha 01 a 72 ca
- parcelle A 1066 sise Saint Lézin d'une superficie de 00 ha 02 a 08 ca
- parcelle A 1067 sise Saint Lézin d'une superficie de 00 ha 02 a 70 ca
- parcelle A 1065 sise Saint Lézin d'une superficie de 00 ha 00 a 20 ca

Vu le résultat du vote 12 contre l'exercice du Droit de Préemption Urbain, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- de ne pas exercer son Droit de Préemption Urbain pour ledit bien.

A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

**Complément de compte-rendu :**

**Décisions du Maire**

Signalisation horizontale RD 305 partie bourg à la Croix Caseau

M. le Maire informe les Conseillers Municipaux que par décision n° 2017-D012 du 24 mai 2017, conformément à la délibération n° 2014/50 du Conseil Municipal en date du 10 avril 2014 portant sur les délégations d'attributions du Conseil Municipal au Maire, la société ESVIA Le Mans dont le siège est à LE MANS (Sarthe) Z.I. NORD - 6 rue Ernest Chenard, est retenue pour la réalisation des travaux de signalisation horizontale sur la RD 305, du bourg à la Croix Caseau, pour un montant de 1 782.98 € hors taxes, soit 2 139.58 toutes taxes comprises.

Base de loisirs - sanitaires minigolf - faïence

M. le Maire informe les Conseillers Municipaux que par décision n° 2017-D013 du 24 mai 2017, conformément à la délibération n° 2014/50 du Conseil Municipal en date du 10 avril 2014 portant sur les délégations d'attributions du Conseil Municipal au Maire, la société EIRL BARBET Sébastien, dont le siège social est à Chahaignes (Sarthe), - 20 Rue de la Forêt de Bercé, est retenue pour la fourniture et la pose de faïence aux sanitaires du minigolf, pour un montant de 2 797.64 € hors taxes, soit 3 357.17 € toutes taxes comprises.

Institution d'une régie de recettes temporaire du 29 juillet 2017 pour l'encaissement des droits de place du "Marché gourmand nocturne"

M. le Maire informe les Conseillers Municipaux que par décision n° 2017-D014 du 15 juin 2017, conformément à la délibération n° 2014/50 du Conseil Municipal en date du 10 avril 2014 portant sur les délégations d'attributions du Conseil Municipal au Maire, qu'il décide d'instituer une régie temporaire pour la durée de la vente au déballage - Marché gourmand nocturne du 29 juillet 2017 pour l'encaissement des droits de place.

Acquisition d'une voiture utilitaire Citroën Berlingo d'occasion

M. le Maire informe les Conseillers Municipaux que par décision n° 2017-D015 du 26 juin 2017, conformément à la délibération n° 2014/50 du Conseil Municipal en date du 10 avril 2014 portant sur les délégations d'attributions du Conseil Municipal au Maire, la société SARL GARAGE HERTEREAU - Etablissement de Marçon, dont le siège social est à Marçon (Sarthe) "La Champagne", est retenue pour l'acquisition d'une voiture utilitaire d'occasion de marque CITROEN - BERLINGO pour un montant de 5 700 € hors taxes auquel s'ajoutent les frais de carte grise, et frais de dossier pour un montant de 204.76 hors taxes.



## **Rapport des Commissions**

### Commission Travaux

M. Jean-Yves RICHARD, Vice-Président de la Commission Travaux, informe de l'état d'avancement sur le dossier de la chaufferie :

- Arrivée et installation des chaudières en juillet

### Commission Culture Animation Tourisme

- Bon début de saison au mois de juin
- Nouveau chalet Accueil à l'Espace de loisirs et implantation de deux toilettes sèches autour du Lac de Varennes

## **Questions diverses**

- Rapport d'activité de l' AMRF
- Communication de l'association "Aux P'tits soins"

Séance levée à: 23:15

En mairie, le 08/08/2017  
Le Maire  
Jean-Pierre CHEREAU